

ANNEXE I

Règlement d'examen

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE d'encadreur			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
ÉPREUVES	Unités	Coeff.	MODE	MODE	DUREE

UNITES PROFESSIONNELLES

EP1 Exécution d'encadrements	UP1	11 (1)	Ponctuel pratique (2)	17h à 21h(3)
EP 2 Dessin d'art appliqué	UP2	2	Ponctuel	4h
EP3 Technologie et prévention des accidents	UP3	2	oral	20mn
EP4 Histoire des styles dans l'ameublement	UP4	2	Ponctuel écrit	2h

UNITES GENERALES

EG1- Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h 15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 – Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	

(1) dont coefficient 1 pour la VSP

(2) l'évaluation de la VSP a lieu en CCF pour les candidats relevant de ce type d'évaluation (art 11 du décret 2002-463 du 4/4/2002)

(3) dont 1 heure pour la VSP